

Une relation à l'ombre du célibat

De Michael Meier

Manga a déposé une demande d'asile en Suisse. Elle est mère de deux enfants dont le père est un prêtre africain qui refuse de reconnaître sa paternité. Ce n'est pas de la part de l'église qu'elle pourra s'attendre à recevoir de l'aide, au contraire.



La maman aimerait que le père de ces enfants paye au moins une pension. Manga dans son appartement. Photo : Basile Bornand

Manga* habite avec ces deux fils de 5 et 7 ans dans un immeuble sobre de la périphérie d'une commune jurassienne. Une table, quelques chaises, un sofa et un téléviseur - l'appartement de quatre pièces est aménagé qu'avec le strict nécessaire. Mise à part un crucifix et une icône de Marie avec l'enfant Jésus, les murs sont nus.

L'africaine de 31 ans est catholique et vient de la Côte d'Ivoire. Sans travail fixe, elle fait du bénévolat et s'engage comme catéchiste dans la paroisse de sa commune. Elle est croyante - malgré tout ce qu'elle a subi de la part d'un serviteur de l'église.

Amour à l'accueil des requérants d'asile

Elle est venue en Suisse il y a huit ans, après avoir perdu sa mère et son père ainsi que d'autres membres de sa famille dans la guerre civile. Dès son arrivée en Suisse, Abou*, l'aumônier de l'institution d'accueil des requérants d'asile, s'occupait d'elle d'une façon touchante. Africain comme Manga et ayant obtenu l'asile en 2009, le prêtre catholique s'intéressait à son sort ainsi qu'à la situation dans son pays d'origine. Chaque soir il lui téléphonait. „Seule et abandonnée que j'étais, ce contact me faisait beaucoup de bien“, se rappelle Manga.

Au bout de quelque temps ils sont devenus amants. Pour une courte période ils habitaient ensemble, jusqu'au moment où elle constata qu'elle était enceinte. Elle désirait cet enfant. Abou aussi, mais en tant que prêtre il ne pouvait pas l'avouer publiquement. Il lui fit la promesse de l'épouser et de fonder une famille avec elle. Il avoua ne plus être en mesure de vivre en suivant les règles du célibat de l'église catholique. Mais il dit qu'il avait besoin de temps. A maintes reprises il pria Manga de patienter. Manga attendit année après année. Mais Abou ne tint pas parole. Jamais il ne l'a soutenu financièrement. Même pas après la naissance de son deuxième fils.

Manga se rappelle avoir reçu 50 euros une fois et à une autre occasion, un sac de riz. Malgré le fait qu'il avait alors du travail et un revenu, il n'a jamais participé à la charge de ses deux fils. Manga et ses deux enfants reçoivent actuellement par mois 1800 francs suisses d'aide sociale de la part de la commune. Manga s'est formée à la Croix Rouge comme aide soignante et est récemment diplômée. Elle aimerait bien travailler 50 à 80% dans un hôpital ou dans un home médicalisé, mais ce n'est pas facile de trouver un emploi. Et avec un permis F, elle doit faire renouveler son permis de séjour chaque année.

Le prêtre semblait être d'accord

Des centaines de fois Manga a demandé de l'aide auprès du prêtre, l'a prié de prendre ses responsabilités. Chaque fois, il l'apaisée avec de belles paroles, mais il est aussi arrivé qu'il la fasse taire en lui assainissant des coups. « Il m'a forcé d'interrompre ma deuxième grossesse ». Depuis quelques années il raccroche quand elle tente de l'appeler. Si elle insiste, il menace de la dénoncer aux autorités de migration à Berne pour la faire expulser de la Suisse en leur envoyant les papiers que Manga lui avait confiés à son arrivée.

Sur internet Manga a pris connaissance de l'organisation ZöFra qui accompagne les femmes concernées par le célibat des prêtres en Suisse. Manga se fait des soucis pour ses deux fils qui lui posent toujours plus de questions au sujet de leur père qui leur manque. C'est ce qui l'a poussée à se confier à Gabriella Loser Friedli. La cofondatrice et présidente de ZöFra a rencontré Manga, et par la suite Abou. Elle lui a proposé d'aller à la commune et de reconnaître la parentalité de ses deux fils. « Nous avons essayé de nous arranger à l'amiable », dit-elle, « le prêtre se disait prêt à se marier et d'assumer son rôle de père ». Mais il demandait un peu de temps, jusqu'au mois de juin, quand il aurait terminé sa formation complémentaire.

Encourager d'autres femmes

Mais peu de temps avant une séance de conciliation prévue en novembre, Manga apprit qu'un expéditeur anonyme avait fait parvenir des papiers à l'autorité de migration à Berne. Il s'agit des documents que Manga avait vus dans l'appartement d'Abou il y a quelques années. Les autorités devaient ainsi comprendre que Manga est entrée en Suisse depuis le Burkina Faso et qu'elle pouvait donc être renvoyée dans ce pays. Sans hésiter plus longtemps, Manga a consulté un avocat et déposé une action en paternité auprès du tribunal pour enfants du canton du Jura. Ce tribunal a demandé à Abou de prendre position et de faire des propositions concernant la prise en charge financière de sa famille. A nouveau, Abou met en avant sa formation pour demander un délai après le mois de juin. Contacté par le Tages Anzeiger, Abou laisse dire par le biais de son avocat qu'aussi longtemps que l'action de paternité est en cours, la paternité n'est pas prouvée, et donc il ne se prononcera pas,

Deux années auparavant déjà, Manga apprit par la télévision qu'Abou avait été suspendu de ses fonctions par l'évêque de son diocèse étant donné qu'il avait forcé sa nouvelle amante de subir un avortement. Par le Vatican il a par après été relégué au statut de laïque, Depuis, il travaille pour une autre église dont les prêtres ne sont pas liés au célibat et qui vivent des dons des croyants. Manga maintient qu'Abou est dans l'obligation de subvenir aux besoins financiers de ses deux fils. Ironiquement, depuis des années Abou récolte de l'argent sur internet pour son ONG qui cherche à soutenir des enfants dans le besoin en Afrique.

Après des années de silence, Manga veut sortir de l'ombre pour encourager d'autres femmes dans des situations similaires « de ne pas rester dans l'impuissance et de se battre pour leurs droits ». Elle connaît déjà plusieurs femmes qui ont des enfants dont les pères sont des prêtres africains. Elle veut les encourager de contacter des organisations telles que la ZöFra pour obtenir de l'aide.

Les consolateurs professionnels

Gabriella Loser Friedli confirme que la ZöFra accompagne un nombre croissant de femmes amantes de prêtres africains. Le manque de prêtres pousse les évêques suisses à engager des prêtres provenant de l'Europe de l'Est, d'Amérique Latine et d'Afrique. « Avec la migration les problèmes se multiplient, dans les relations prêtre-femme ». La clandestinité est déjà lourde à supporter et on n'a pas encore réglé les questions d'asile, les finances etc.

Elle confirme qu'en Afrique, les règles du célibat ne sont pas prises à la lettre dans tous les pays. Et quand ces prêtres se retrouvent en Europe, dans de nombreux cas c'est la solitude et le mal du pays qui les poussent dans les bras d'une femme. A l'inverse, les femmes qui tombent amoureuses d'un prêtre se trouvent souvent dans une situation de crise ou de besoin, après un divorce ou le décès d'un conjoint, ou à la suite d'une fuite d'un pays en état de guerre. C'est ce qui les rend réceptives aux consolations de la part de professionnels de l'église.

Incertitude oppressante

Mais presque toujours ce sont les femmes qui sont perdantes dans de telles relations. Ce sont elles qui doivent se cacher, alors que les prêtres concernés conservent leur emploi et leur statut dans la société publique. « Ce n'est pas rare qu'ils continuent à prêcher amour et fidélité le dimanche à l'église, alors qu'ils n'ont pas le courage d'affirmer leur amour et la relation avec leur femme en publique, et encore moins de prendre leurs responsabilités envers leurs propres enfants ». Malheureusement l'église les soutient dans cette démarche par son silence et son reniement.

Manga vit depuis des mois dans une incertitude oppressante. Elle ne sait pas si elle devra quitter la Suisse. Elle ne connaît pas le Burkina Faso, le pays dans lequel elle risque de se faire refouler. Son désir est de rester en Suisse ou elle ainsi que ses deux fils son bien intégrés et se sentent acceptés. Elle souhaite une situation en règle, dans laquelle le père de ses deux fils la soutienne au moins financièrement.

* Noms changés par la rédaction Tages Anzeiger